

PERCEPTION DE L'ENERGIE EOLIENNE EN WALLONIE

*Résumé Exécutif**



Service public de Wallonie



CONTEXTE

Depuis le début des années 2000, un souffle nouveau est présent en Wallonie avec le développement de l'énergie éolienne. Le plan de maîtrise durable de l'énergie et le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes de puissance ont balisé la croissance du nombre d'éoliennes, tandis que le système des certificats verts constituait (et constitue toujours) le principal pilier de soutien à l'investissement dans la filière.

Les autorités européennes ont renforcé cette dynamique. Ainsi, en décembre 2008, l'Union européenne adoptait son paquet « Energie – Climat » reposant, entre autres sur :

- une réduction de 20% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (année de référence : 1990)
- 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de l'Union européenne d'ici 2020

Ces décisions venant s'ajouter aux recommandations préalables d'améliorer l'efficacité énergétique au sein de l'Union européenne de 20% d'ici à 2020.

Dans le cadre de ces obligations européennes, l'énergie éolienne suscite un intérêt particulier en termes de :

- réduction d'émission de gaz à effet de serre,
- de développement d'une économie basée sur les principes de développement durable,
- d'augmentation de l'indépendance énergétique de la Région.

La Wallonie va s'engager d'ici peu dans une nouvelle stratégie régionale d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 ; il apparaît doré et déjà que l'énergie éolienne y sera un contributeur essentiel pour atteindre des objectifs ambitieux et réalistes.

De même, un travail de révision du « cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne » est actuellement mené afin d'améliorer encore l'encadrement du développement éolien dans les prochaines années.

Cependant, force est également de constater que les projets éoliens sont parfois accompagnés de polémiques entre 'anti' et 'pro'-éoliens, ce qui brouille le message général sur le bienfondé et la pertinence de l'énergie éolienne, ralentit certains projets et, à terme, mettrait en péril l'atteinte des objectifs fixés.

C'est dans ce contexte que la Wallonie a souhaité interroger, le plus précisément possible, la population wallonne directement concernée, sur sa perception de l'énergie éolienne.

Sur la base d'une proposition de thématiques d'EDORA¹, la Wallonie a confié à IPSOS le soin de réaliser cette enquête de perception.

¹ Fédération professionnelle et indépendante de l'Energie d'Origine Renouvelable et Alternative créée en 2003. EDORA, représente la quasi-totalité des producteurs éoliens en Wallonie

OBJECTIFS DU SONDAGE

Les objectifs du sondage étaient les suivants :

- Evaluer la perception des Wallons susceptibles de voir s'implanter un parc à proximité de chez eux.
- Mesurer les craintes les plus significatives de la population en vue d'y répondre par des mesures politiques et/ou par une communication appropriée.
- Analyser l'évolution dans le temps de la perception des riverains de parcs afin d'identifier si les craintes préalables à l'éolien se vérifient,
- Vérifier si les préoccupations avancées par les groupements anti-éoliens sont effectivement ressenties par de la population concernée,

Le présent sondage se veut complémentaire au sondage Vers l'Avenir/Dedicated Research, publié en mai 2010.

En effet, dans le sondage présenté dans ce document, seuls les habitants de petites localités et de communes rurales de Wallonie ont été interrogés, afin de répondre à la critique selon laquelle le choix d'un échantillon urbain biaise les résultats (les 'urbains' seraient plus favorables car non directement concernés par l'éolien).

METHODOLOGIE

Le sondage a été réalisé par téléphone, du 28 mai au 22 juin 2010, auprès de 1000 personnes habitant dans les petites localités et les communes rurales² de la Wallonie.

Les personnes interrogées se divisent en deux cibles :

1. les personnes habitant une commune dans laquelle est déjà implanté un parc éolien. Nous les appellerons les **Riverains**.
2. les personnes habitant une commune susceptible de voir s'implanter sur son territoire un parc éolien. Nous les appellerons les **Non Riverains**.

500 personnes de chaque cible ont été interrogées.

La sélection des échantillons s'est faite aléatoirement à partir d'un fichier de numéros de téléphone triés sur les codes postaux correspondant aux petites localités et aux communes rurales de Wallonie.

Au sein de chaque ménage, un seul individu a été sélectionné et interrogé.

La représentativité des échantillons par rapport à l'ensemble de la population wallonne habitant dans les petites localités et les communes rurales a été assurée par l'imposition de quotas :

- sur les critères de sexe, âge, activité professionnelle, niveau d'éducation, province et habitat pour les non riverains³
- relatifs au nombre d'éoliennes présentes sur le territoire de chaque province⁴ pour les riverains.

87% de notre échantillon de riverains est constitué de personnes dont le parc éolien est venu s'implanter après leur emménagement (les 13% restant ont emménagé après l'implantation du parc éolien).

En outre, l'échantillon des riverains est constitué de 48% de personnes qui voient de chez elles le parc éolien situé sur leur commune.

Les résultats de l'échantillon des non riverains ont été pondérés sur les critères de quota précisé ci-dessus.

Les résultats de l'échantillon des riverains n'ont pas été pondérés.

LES WALLONS DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



1000 personnes âgées de 18 ans et plus habitant dans les petites localités
et les communes rurales de la Wallonie
Marge d'erreur maximale de 3,1%

LES RIVERAINS

500 personnes âgées de 18 ans et plus
habitant dans une commune dans
laquelle est implanté un parc éolien
Marge d'erreur maximale de 4,4%

Dont 432 personnes dont le parc éolien
est venu s'implanter après leur
emménagement

LES NON RIVERAINS

500 personnes âgées de 18 ans et plus
habitant dans une commune susceptible
de voir s'implanter un parc éolien
Marge d'erreur maximale de 4,4%

² Selon la division de la Belgique en Habitats pratiquée par le centre d'Information sur les Médias (CIM).

³ Dernières statistiques disponibles du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

⁴ Sur la base d'une liste établie par le facilitateur éolien de la Région wallonne des parcs éoliens wallons comprenant des éoliennes de plus de 1 MW au 1^{er} février 2010

PRINCIPAUX RESULTATS

Riverains et non riverains sont favorables à l'énergie éolienne

Le premier grand résultat qui ressort du sondage est la grande favorabilité des riverains et des non riverains à l'égard de l'énergie éolienne et ce, qu'ils habitent dans des petites localités ou dans des zones rurales : **86% des riverains et 86% des non riverains habitant des petites localités et des zones rurales se déclarent globalement favorables** à l'énergie éolienne, alors que **4% des riverains et 4% des non riverains se déclarent défavorables** à cette technologie (**marge d'erreur de 2,2%**).

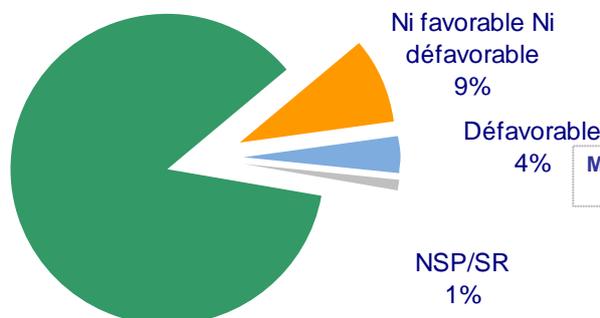
Échantillon total : riverains et non riverains petites localités et zones rurales

Base : échantillon total riverains + non riverains habitant des petites localités et des zones rurales – n=1000

Q. 1 Globalement quelle est votre opinion par rapport à l'énergie éolienne ?

Marge d'erreur de 2,2%

Favorable
86%
Marge d'erreur :
83,8% < 86% < 88,2%



Marge d'erreur :
1,8% < 4% < 6,2%

Le contact visuel avec un parc éolien n'influence pas cette perception favorable de l'énergie éolienne : 87% des riverains qui, de chez eux, voient le parc éolien situé sur leur commune sont favorables à l'énergie éolienne.

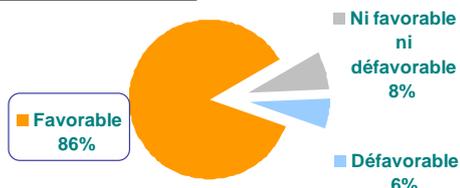
CONTACT VISUEL AVEC LE PARC ÉOLIEN

Q. 1) Quelle est votre opinion générale sur l'énergie éolienne ?

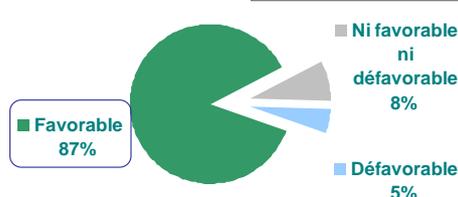
Base : riverains qui n'ont pas de contact visuel avec le parc – n=260

Base : riverains qui ont un contact visuel avec le parc – n=234

Marge d'erreur de 6%



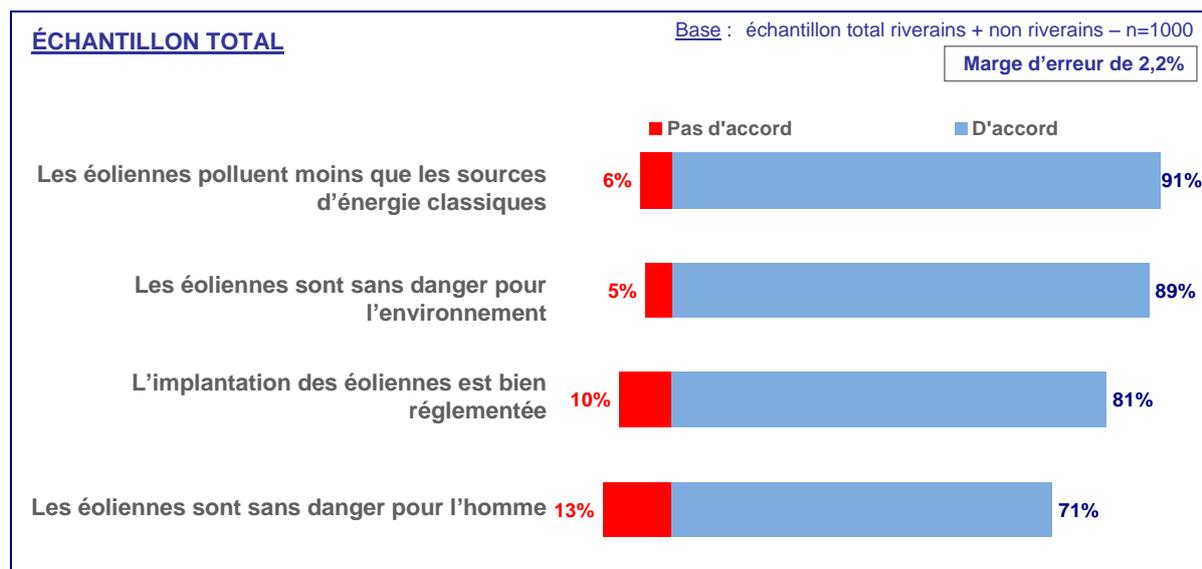
Marge d'erreur de 6,4%



Une perception favorable qui va de pair avec une image positive de l'énergie éolienne

Le sondage a permis de mettre en évidence les principales tendances suivantes :

- **91%** des riverains et des non riverains sont d'avis que les **éoliennes polluent moins que les sources d'énergie classiques** comme le charbon, le fuel, le gaz ou le nucléaire.
- **89%** des riverains et des non riverains sont d'avis que les **éoliennes sont sans danger pour l'environnement**.
- **81%** des riverains et des non riverains sont d'avis que l'implantation des **éoliennes est bien réglementée**.
- **71%** des riverains et des non riverains sont d'avis que les éoliennes sont sans danger **pour la santé humaine**



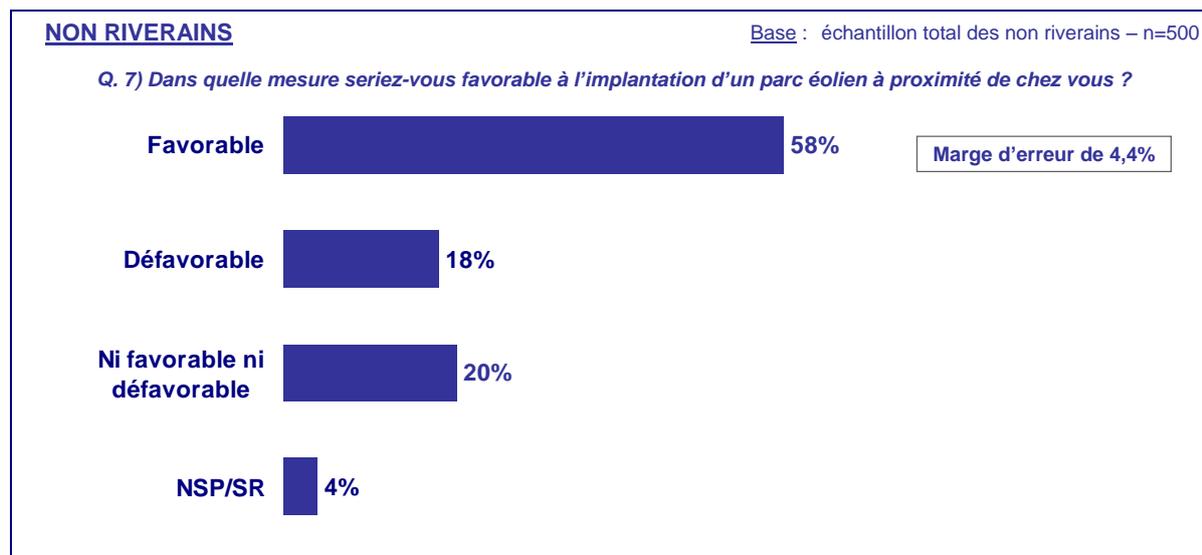
Par ailleurs, les résultats sont plus partagés sur les conséquences de l'implantation éolienne sur la valeur immobilière :

40% des personnes interrogées estiment que le parc n'a pas de conséquence sur la valeur immobilière de leur habitation alors que 45% des sondés sont d'avis que le parc éolien a pour conséquence une dévaluation immobilière des propriétés riveraines.

Des non riverains favorables à l'implantation d'un parc éolien près de chez eux

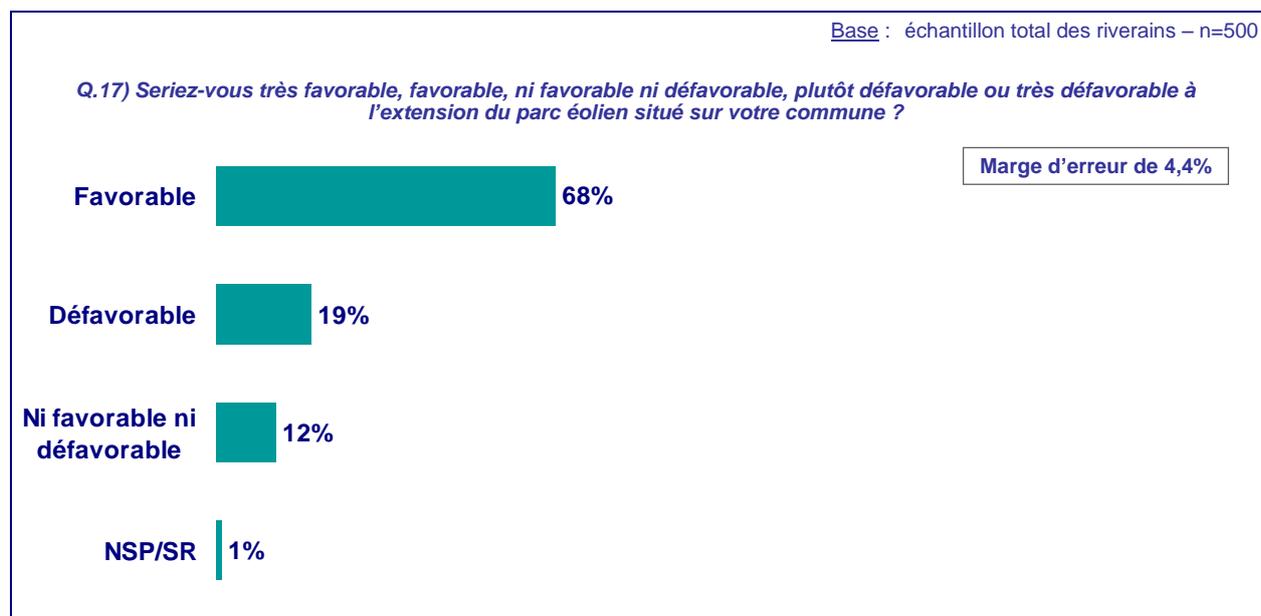
Les Wallons directement concernés sont donc globalement favorables à l'énergie éolienne. Plus intéressant : les non riverains de parcs éoliens mais qui habitent une commune rurale ou une petite localité, donc une zone susceptible de voir s'implanter un parc éolien, sont également majoritairement favorables à ce qu'un parc éolien soit installé près de chez eux. Ce résultat semble donc remettre en question le principe NIMBY⁵ auprès d'une majorité de la population.

Près de 6 personnes non riveraines sur 10 sont favorables à l'implantation d'un parc éolien près de chez elles, pour moins de 2 personnes sur 10 défavorables.



Des riverains favorables à l'extension du parc éolien présent sur leur commune

Pour les riverains d'un parc éolien cette favorabilité à l'énergie éolienne se traduit par deux-tiers d'opinions favorables à l'extension du parc éolien présent sur la commune.

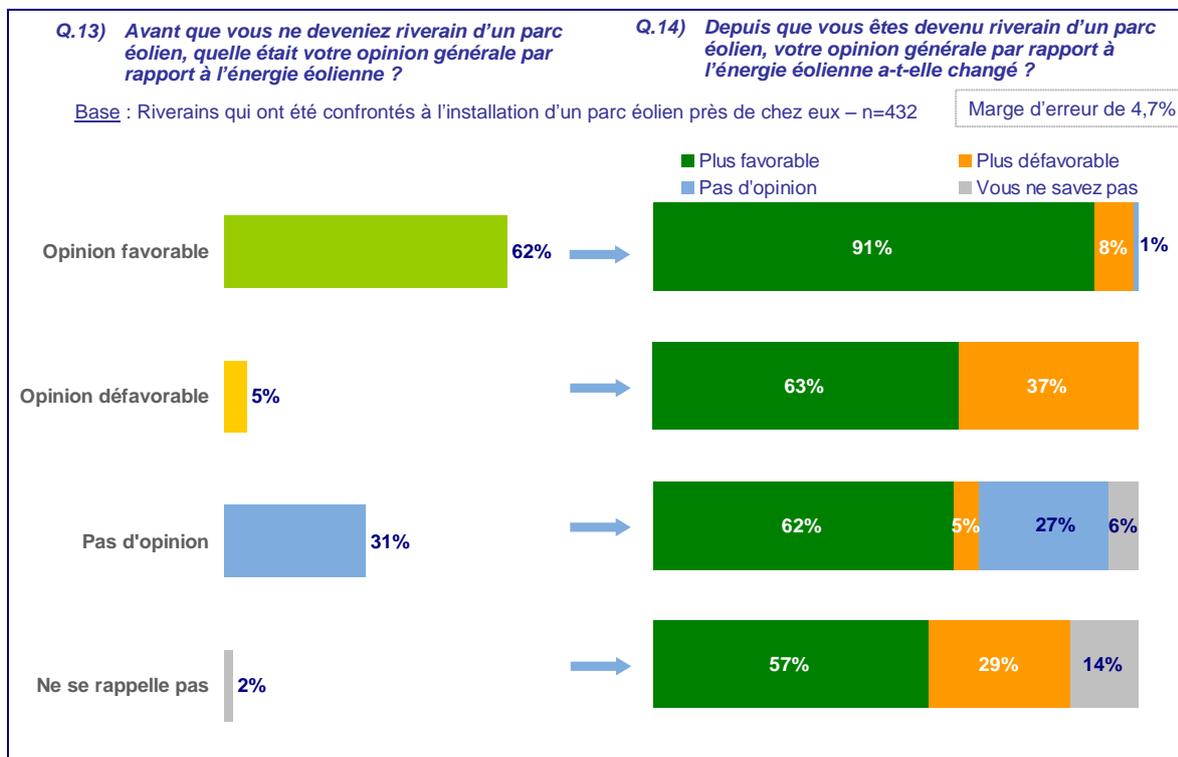


⁵ NIMBY pour "Not In My Backyard", phénomène qui caractérise l'opposition des populations riveraines à l'implantation ou à l'extension d'une nouvelle installation.

Plus on est familier de l'énergie éolienne plus on y est favorable

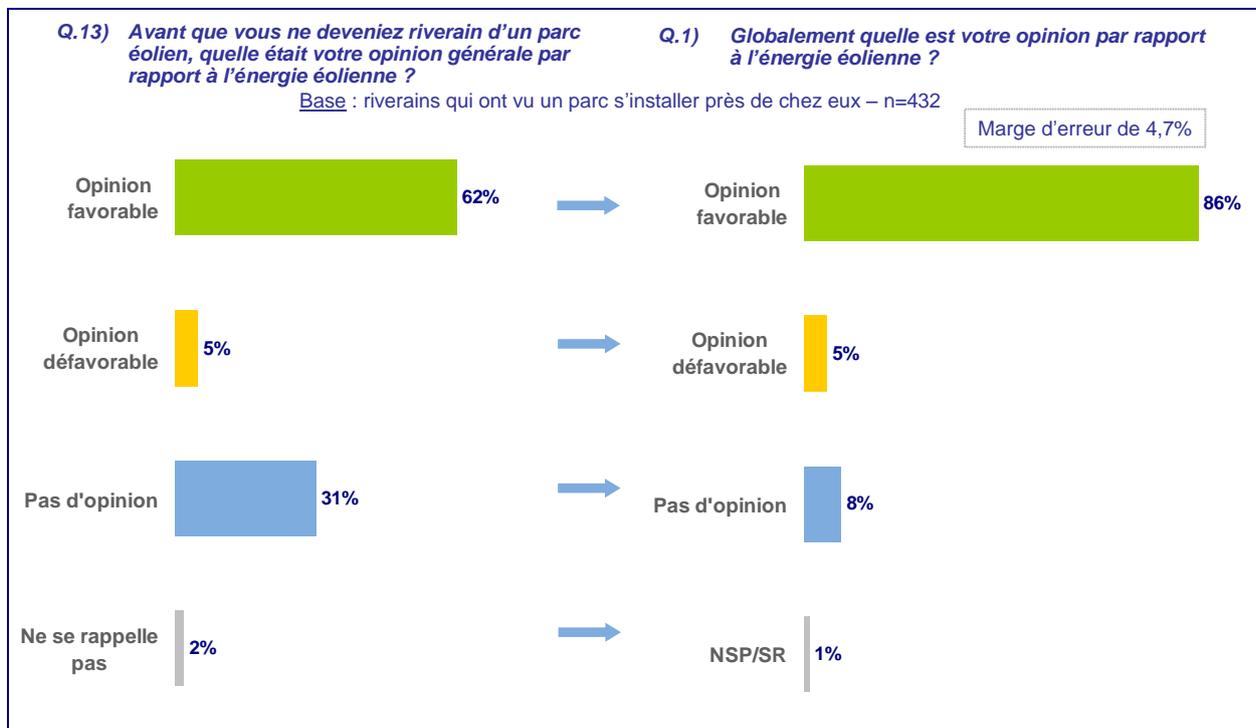
Le deuxième grand résultat de ce sondage est l'évolution positive de la perception de l'énergie éolienne au fur et à mesure que l'on en devient familier.

Les Wallons qui ont vu s'implanter un parc éolien dans leur commune nous ont dit que leur opinion de l'énergie éolienne était, aujourd'hui, plus favorable qu'avant qu'ils ne deviennent riverains d'un parc éolien.



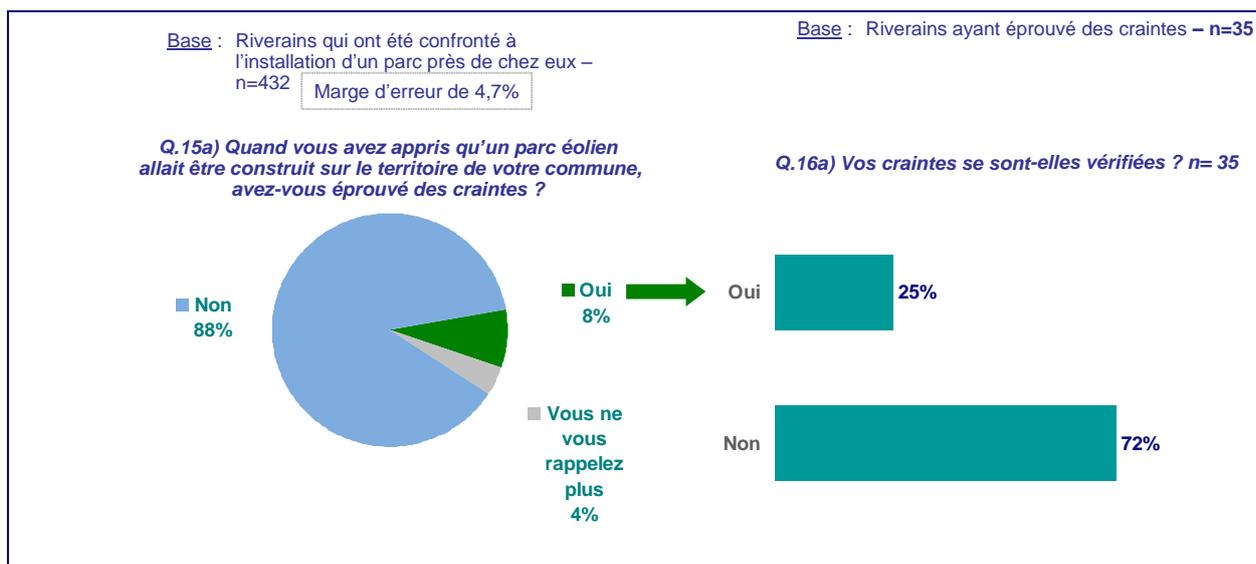
L'évolution positive de la perception de l'énergie éolienne concerne en particulier des riverains qui, avant de voir s'implanter un parc à proximité de chez eux, n'avaient pas d'opinion sur l'énergie éolienne (62% d'entre eux deviennent positifs). On voit donc bien qu'avoir l'occasion de vivre au jour le jour à proximité d'un parc éolien soit renforce la perception positive de l'énergie éolienne soit contribue à s'en forger une opinion positive.

Cette évolution conduit aux modifications globales de l'opinion des riverains après le venue du parc éolien à proximité de chez eux, telle que présentée au graphique ci-dessous.



Peu de craintes à l'annonce de l'implantation d'un parc éolien sur sa commune – et celles-ci s'avèrent de surcroît essentiellement non fondées

Dernier grand résultat du sondage : **88% des riverains** nous ont dit **ne pas avoir éprouvé de craintes** quand ils ont appris qu'un parc éolien allait être implanté sur leur commune.

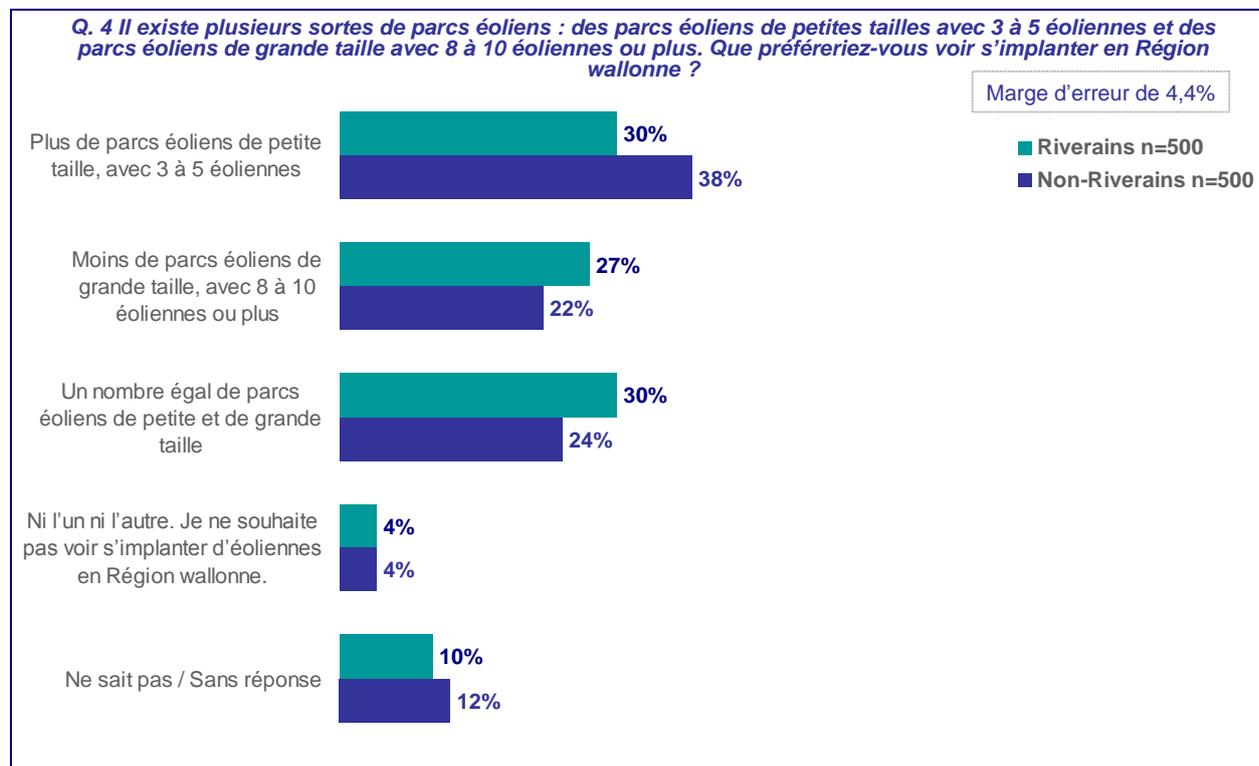


Les 8% qui ont éprouvé des craintes nous ont, pour la plupart, dit que finalement **celles-ci ne s'étaient pas vérifiées**.

Riverains et non riverains sont partagés quant à la taille optimale des futurs parcs éoliens à installer.

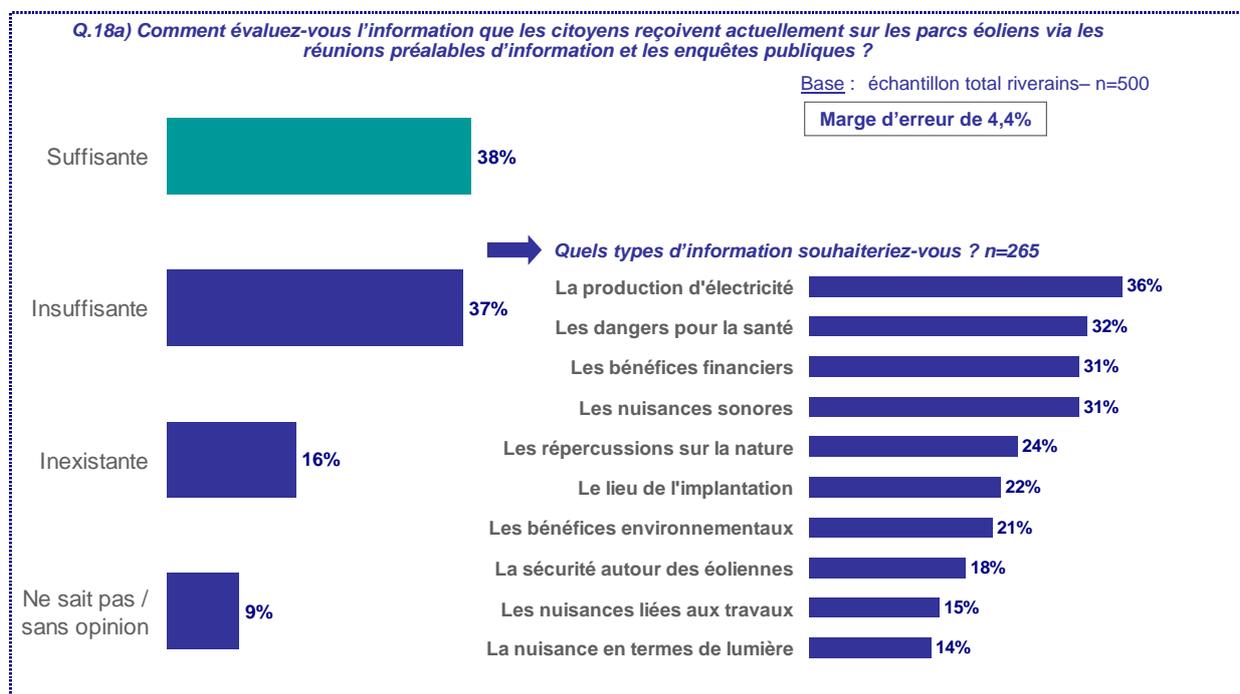
Le sondage a interrogé les riverains et les non riverains sur le type d'implantation de parcs éoliens qu'ils préféreraient. Les non riverains ont une légère préférence pour une implantation de plusieurs petits parcs éoliens avec 3 à 5 éoliennes. Les riverains n'expriment pas une préférence nette pour un type d'implantation. Ils sont autant favorables à une implantation de plusieurs petits parcs éoliens qu'à une implantation égale de parcs éoliens de petite et de grande taille.

Enfin, notons le faible pourcentage de riverains et de non riverains qui ne souhaitent pas du tout voir s'implanter de parcs éoliens en Région wallonne.



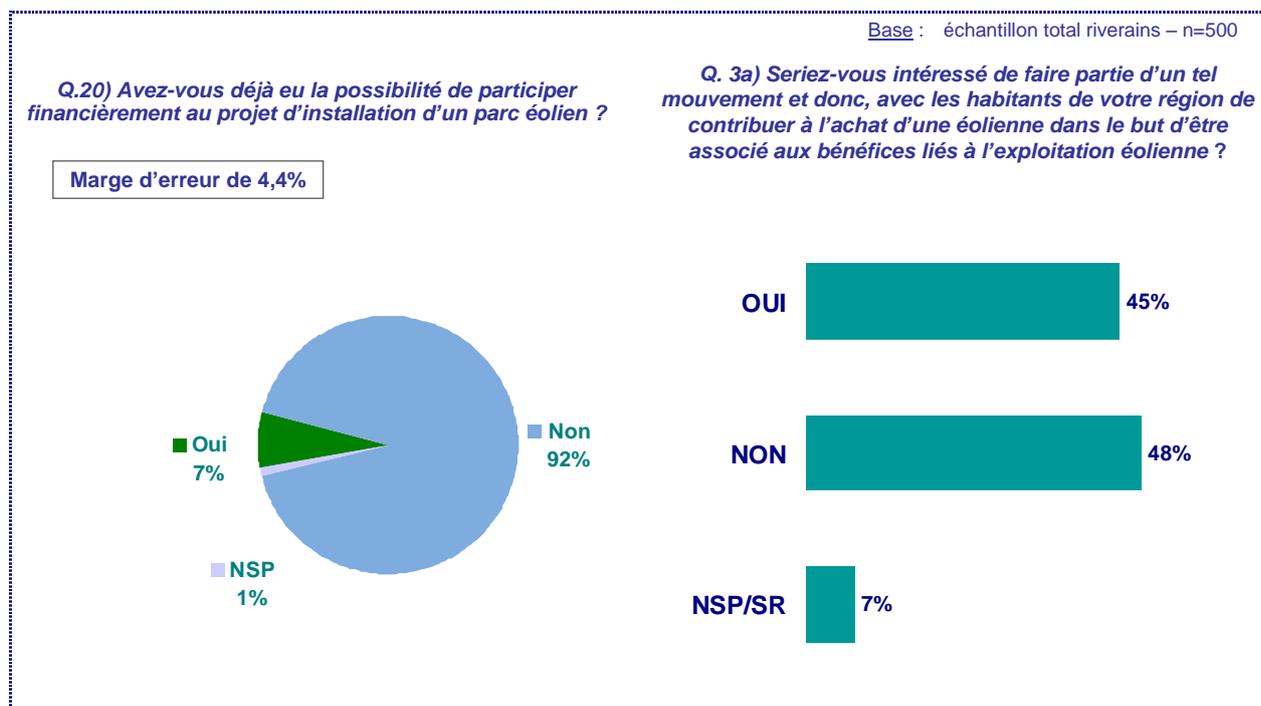
Manque d'information disponible sur les parcs éoliens

Seuls 38% des personnes sondées estiment recevoir suffisamment d'information sur les parcs éoliens. Le type d'information supplémentaire le plus souvent demandé est relatif à la production d'électricité, aux possibles nuisances et aux bénéfices financiers des éoliennes.



Des riverains intéressés de participer financièrement à l'achat d'une éolienne

Enfin le sondage révèle que seuls 7% des riverains de parcs reconnaissent avoir eu la possibilité de participer financièrement à l'achat d'une éolienne alors que 45% d'entre eux seraient intéressés par une participation financière dans un parc éolien afin d'être associé aux bénéfices liés à la production d'électricité d'origine éolienne.



CONCLUSIONS

L'énergie éolienne bénéficie d'une bonne assise sociétale, aussi bien auprès des riverains directs de parcs éoliens que des non riverains, susceptibles de voir s'implanter un parc à proximité. On constate ainsi une opinion favorable de près de 90% des deux publics cibles. En d'autres mots, la population wallonne rurale directement concernée par l'implantation de parcs éoliens a une opinion favorable à l'éolien.

Le contact visuel avec un parc éolien n'influence pas cette opinion favorable puisque les riverains qui, de chez eux, voient le parc éolien situé sur leur commune expriment une opinion également favorable à l'égard de l'énergie éolienne.

L'opinion à l'égard de l'énergie éolienne évolue positivement dès lors que l'on est amené à en devenir plus familier et à la côtoyer. Vivre au jour le jour à proximité d'un parc éolien renforce la perception positive de l'énergie éolienne ou contribue à se forger une opinion positive de l'énergie éolienne.

La majorité des Wallons, riverains d'un parc éolien, se déclarent aujourd'hui plus favorables à l'énergie éolienne qu'ils ne l'étaient avant de devenir riverains. 2 sur 3 se déclarent favorables à l'extension du parc éolien dont ils sont riverains.

Les Wallons non riverains d'un parc éolien sont majoritairement favorables à l'installation d'un parc éolien près de chez eux.

À retenir également que seulement 4% des personnes interrogées sont défavorables à la technologie éolienne et ne souhaitent pas de développement éolien sur le territoire wallon à l'avenir.

L'énergie éolienne bénéficie auprès de la population wallonne d'une image globale positive, associée en premier lieu à celle d'une source d'énergie moins polluante que les sources d'énergie classique et moins dangereuse pour l'environnement. La réglementation liée à l'implantation des éoliennes est également jugée positivement.

D'une manière générale, les Wallons n'éprouvent pas de craintes à l'égard de l'énergie éolienne : en apprenant qu'un parc éolien allait être installé sur le territoire de leur commune, moins de 1 Wallon sur 10 a éprouvé des craintes, qui se ne se sont pas vérifiées par la suite.

Enfin, les Wallons sont en demande d'une information plus fournie sur les parcs éoliens et leurs incidences positives et négatives. Près de 1 wallon sur deux serait intéressé par une participation financière dans l'achat d'une éolienne afin d'être associé aux bénéfices liés à la production d'électricité d'origine éolienne. .



Service public de Wallonie



Contact : Corinne Descamps – Senior Research Executive

Ipsos Belgium – Drève Richelle 161 – 1410 Waterloo

+ 32 2 642 49 23

corinne.descamps@ipsos.com